

**COMMUNIQUE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT  
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux de l'avenue Foch le jeudi 04 janvier 2001.

A l'issue de cette réunion, au cours de laquelle le gouvernement a adopté six projets de délibération et dix neuf arrêtés, le communiqué suivant est diffusé.

Le gouvernement a notamment arrêté un projet de délibération du congrès concernant l'attribution d'une subvention à la province Sud pour l'entretien des cours d'eau pour le compte de la Nouvelle-Calédonie. Cet entretien comprend les travaux nécessaires pour maintenir la capacité naturelle d'écoulement des cours d'eau (débroussaillage, nettoyage et protection des berges, curage) et la réalisation d'ouvrages destinés à la protection contre les crues (endiguements, construction d'épis, rectification des méandres) sur les rivières « la Néra », « la Coulée » et « l'Algaoué ».

Enfin, le gouvernement a adopté dix neuf arrêtés en application de ses compétences propres parmi lesquels figure le programme du fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie en Nouvelle-Calédonie qui prévoit notamment le financement de générateurs photovoltaïques, d'installations hydroélectriques ou encore la promotion de l'énergie solaire pour les professionnels ou les collectivité ayant un besoin important en eau chaude sanitaire. Il a également arrêté la date de convocation des membres de la chambre de métiers au mardi 16 janvier 2001 afin qu'ils procèdent à l'élection du nouveau bureau.

Le président du gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie,

Jean LEQUES